

Service des personnels enseignants
spe.resp@u-bourgogne.fr

ARRETE

Composition de la formation du conseil académique compétente pour l'examen des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs autres que les professeurs des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1 et L. 952-6 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°2014-780 du 7 juillet 2014 relatif à la composition de la formation restreinte du conseil académique des universités ;

Vu les résultats de l'élection du 3 février 2016 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche de l'université de Bourgogne ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de l'université de Bourgogne en date du 16 février 2018

La formation du conseil académique compétente pour l'examen des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs autres que les professeurs des universités est constituée comme suit :

- M. Dominique ANDOLFATTO, professeur des universités ;
- M. Stéphane BINCZAK, professeur des universités ;
- M. Jean-Jacques BOUTAUD, professeur des universités ;
- Mme Paloma BRAVO, professeur des universités ;
- Mme Odile CHAMBIN, professeur des universités ;
- Mme Johanna CHLUBA, professeur des universités ;
- Mme Nadine CULLOT, professeur des universités ;
- Mme Karen FIORENTINO, professeur des universités ;
- Mme Maryse GAIMARD, professeur des universités ;
- M. Maurice GIROUD, professeur des universités ;
- M. Luc IMHOFF, professeur des universités ;
- Mme Evelyne KOHLI, professeur des universités ;
- Mme Corinne LELOUP-AMIOT, professeur des universités ;
- M. Alamin MANSOURI, professeur des universités ;
- M. Alain MARTIN, professeur des universités ;
- Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, professeur des universités ;
- M. Pascal NEIGE, professeur des universités ;
- Mme Edith SALES-WUILLEMIN, professeur des universités ;

- M. Pierre ANCET, maître de conférences ;
- Mme Florence BARAS, chargée de recherches ;
- M. Eric BOURILLOT, maître de conférences ;
- Mme Claire-Hélène BRACHAIS, maître de conférences ;
- Mme Marie-Chantal CANIVENC-LAVIER, chargée de recherches ;
- Mme Nathalie CARTIERRE, maître de conférences ;
- M. Mickaël CLEVENOT, maître de conférences ;
- M. Lionel CROGNIER, maître de conférences ;
- M. Philippe JUEN, maître de conférences ;
- Mme Catherine LABRUERE, maître de conférences ;
- M. Sébastien LEURENT, maître de conférences ;
- Mme Sylvie MARCHENOIR, maître de conférences ;
- Mme Mireille MONNIER, maître de conférences ;
- M. Jérôme MOREAU, maître de conférences ;
- M. Luca NOBILE, maître de conférences ;
- M. Gianni-Paolo PILLON, maître de conférences ;
- Mme Sophie SALAÜN, maître de conférences ;
- M. Emmanuel WAGNER, maître de conférences ;

Fait à Dijon, le 12 mars 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

